



Ordonnance de télécom CRTC 2016-425

Version PDF

Référence : 2016-395

Ottawa, le 21 octobre 2016

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Saskatchewan Telecommunications	AMT 332 Modification au Tarif général – Service de liaisons IP	15 septembre 2016	3 novembre 2016
Société TELUS Communications	AMT 4391 Modification au Tarif général – Introduction d'une zone spéciale de transférabilité entre emplacements (ZTE)	16 septembre 2016	26 novembre 2016

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale